



Conditions de travail



CHSCT du 21 juillet 2017:

Sur convocation du directeur, le CHSCT s'est réuni pour rendre un avis sur le projet de la MAS de Clermont.

Devant l'incapacité du Directeur d'apporter des réponses au CHSCT sur des questions simples telles que:

- ⇒ Comment à été élaborée la charge de travail ?
- ⇒ Y aura-il mutualisation des personnels de la MAS 1 et MAS 2 ?
- ⇒ Comment va s'organiser la mobilité dans les maisonnées?
- ⇒ etc...

les contradictions dans les documents fournis démontrant des incohérences sur l'organisation du travail des personnels notamment pour le personnel de nuit qui sera obligé de travailler 4 ou 8 semaines par an en service de jour,

- aucune action de prévention proposée pour limiter l'impact sur la santé des agents (mobilité, accident du travail, suppression des servitudes d'internat, travail en 7h30),
- aucune leçon n'ayant été retenue de l'expérience désastreuse du fonctionnement de la MAS d'Erquery, mis à part l'architecture des locaux, mais cela n'est pas suffisant pour garantir des conditions de travail acceptables pour les personnels!
- mise en place d'une organisation du travail bafouant ainsi les négociations en cours,

La composante CGT du CHSCT a demandé une expertise afin de l'éclairer, de l'aider à remplir ses missions qui sont de contribuer à la protection de la santé physique et mentale des agents ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail.

Lors de la réunion, le directeur a laissé entendre qu'il allait déléguer la présidence de l'instance du personnel (CHSCT).

Si ses propos s'avéraient exacts, cela dénoterait un manque de respect envers le personnel, sachant que le directeur n'assiste déjà plus à aucune négociation avec les représentants du personnel, déléguant cette mission au DRH.

Conditions de travail des agents de la MAS d'Erquery

Malgré la reconnaissance du juge d'un risque grave pour la santé physique et mentale des agents travaillant à la MAS d'Erquery (ordonnance rendu le 23 mars 2017, TGI de Beauvais), la Direction continue de maltraiter le personnel, en modifiant les plannings et en méprisant la réglementation (absence de repos sur une période de 8 jours, travail soir /matin, agent travaillant seul, etc...)

La Direction avait pris l'engagement d'améliorer les conditions de travail des agents de la MAS, comptant entre autre sur l'arrivée de la directrice du secteur médico social. Mais aujourd'hui force est de constater que rien ne s'améliore, bien au contraire. Les agents n'en peuvent plus!



Nous rencontrer, nous contacter, nous rejoindre :
Syndicat CGT du CHI 2, rue des finets - 60600 Clermont de l'Oise
Tel : 03 44 77 50 52 / 75217 Fax : 03 44 77 50 54 ;
Mail : syndicatCGT@chi-clermont.fr
Site Internet : <http://www.cgtchiclermont.w1w.fr/>

Cgt Chi



FITZ JAMES : mercredi 26 juillet 2017